

ARRETE
portant délégation de fonctions et de signature à
M. Didier JUNG, conseiller municipal

Nous, Sylvie ROEHLLY, Maire de la Commune de Weyersheim

VU les articles L. 2122-18 et L. 2122-23, du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la feuille de proclamation des résultats de l'élection municipale du 15 mars 2026, constatant l'élection de M. Didier JUNG en tant que conseiller municipal.

ARRETE

Article 1^{er} : *Attributions accordées au titre de la délégation de fonctions et de signature.*

a) Une délégation de fonctions est consentie à Monsieur Didier JUNG dans le domaine des bois et forêts et de la chasse.

Cette délégation entraîne une délégation de signature en cas d'empêchement du maire.

b) Une délégation de fonctions est consentie à Monsieur Didier JUNG dans les domaines de la voirie, de l'environnement, de la sécurité, et de l'urbanisme, en cas d'empêchement du 6^{ème} adjoint, Monsieur Stéphane RICK.

La présente délégation porte sur la préparation et le suivi des dossiers dans les matières déléguées. Elle n'entraîne une délégation de signature de tous les documents relatifs à ces compétences qu'en cas d'empêchement du Maire et de M. Stéphane RICK.

Article 2 : *Modalités d'application.*

Tous documents signés par M. Didier JUNG dans les domaines de délégations de signatures accordés porteront la mention :

« Pour le maire empêché, le Conseiller Municipal Délégué, Didier JUNG »

Article 3 :

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 :

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Haguenau-Wissembourg,
- la Trésorerie de Haguenau,
- Monsieur le Procureur de la République
- Monsieur le Président du Tribunal d'Instance de Haguenau,

Le présent arrêté sera publié, notifié à l'intéressée, et affiché en mairie de Weyersheim.

SPECIMEN DE SIGNATURE



Fait à Weyersheim, le 20 mars 2026,
Le Maire
Sylvie ROEHLLY

